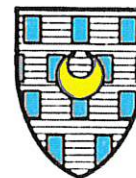




CONSEIL MUNICIPAL DE MARQUETTE EN OSTREVANT

=====



LISTE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU 09 FEVRIER 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 Février, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean-Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1^{er} Février, laquelle convocation a été affichée le jour même à la porte de la Mairie conformément à la loi. Il est procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal.

Nom Prénom	Présent Absent Excusé	Détenteur d'une Procurations	Si Absent ou Excusé procurations à
TONDEUR Jean-Marie	Présent		
MARECHAL Jean-Maurice	Présent		
DELFORGE Marie-Christine	Présente		
DUBOIS Jean-Yves	Présent		
JOCHIMSKI Yannick	Présent		
CARPENTIER Brigitte	Présente		
POULAIN Jean-Paul	Présent		
WAVRANT Marielle	Présente		
MERESSE Éric	Présent		
SCHOLAERT Myriam	Présente		
JABLONSKI Patrick	Présent		
ROBAS Chantal	Présente		
POULAIN Pascal	Absent		
MICHEL Cathy	Présente		
VALANSOMME Christophe	Présent		
NIVALLE Nathalie	Présente		
BOULANGER Clément	Absent		
DUTAILLY Anne	Présente		
ROTOLO David	Présent		

Nombres de membres légaux	19
en exercice	19
présents	17
Absents-Excusés	02
Procurations	00

Délibération N° 2024020901 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Cette désignation incombe au Conseil Municipal en application de l'article 2121-15.

Madame Nathalie NIVALLE a été nommée secrétaire de séance.

Assiste également à la séance : Monsieur Grégory DUBREUCQ, Secrétaire Général de Mairie.

DECISION : Adopté à l'unanimité

=====

Délibération N° 2024020902 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 18 DECEMBRE 2023

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 Décembre 2023 a été communiqué à chaque membre du Conseil Municipal.

S'il n'y a pas d'observations, il est proposé au Conseil Municipal de l'approuver.

Mme WAVRANT fait remarquer qu'elle est indiquée présente alors qu'il y a mention de pouvoir donné, l'erreur sera rectifiée sur le Procès-Verbal.

Délibération N°2023121810 ADMISSION EN NON VALEUR (CM DU 18/12/2023)

Le Conseil Municipal a décidé de l'admission en non-valeur des prestations non recouvrées. Toutefois, nous avons perçu une somme de 1400€ depuis cette réunion. Monsieur le Maire est autorisé à établir le titre de recette correspondant.

DECISION : Approuvé à l'unanimité

=====

Délibération N° 2024020903 CAPH Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la CAPH en date du 29 janvier 2024

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la répartition des charges transférées suite à la réintégration de la Commune d'Emerchicourt à la CAPH.

DECISION : Adopté à l'unanimité

=====

Délibération N°2024020904 SIDEN SIAN : REMPLACEMENT EN TOUT OU PARTIE DE LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE, AU TITRE DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE, PAR LE PRODUIT DES IMPOTS

Il est proposé au Conseil Municipal de choisir entre la fiscalisation de la contribution incendie ou la prise en charge par le Budget de la Commune.

Pour information, la fiscalisation a été votée depuis plusieurs années pour la commune de Marquette en Ostrevant

Il est décidé de poursuivre la fiscalisation de cette contribution.

DECISION : Adopté à l'unanimité

=====

Délibération N° 2024020905 TRAVAUX : PROJET DE CONSTRUCTION DE VESTIAIRES DE FOOTBALL

Compte tenu de la non éligibilité de ce dossier au titre de la DETR et de la DSIL, il est proposé de solliciter une subvention au Conseil régional, la CAPH, l'ADV B et la F.A.F.A.

Un plan de financement prévisionnel est présenté afin d'étudier les différentes possibilités de financement.

DECISION : Adopté à l'unanimité

=====

Délibération N° 2024020906 VIDEOSURVEILLANCE

Dans le cadre du projet de mise en place d'un système de vidéosurveillance des bâtiments communaux et de la voirie, il y a lieu de prendre une délibération afin de solliciter les différentes subventions possibles à savoir auprès de la Région, de l'Etat (DETR, DSIL) et du Département (ADVB, Amendes de police, ...).

Une réunion avec le référent désigné par la CAPH (cabinet d'Etudes) a eu lieu le Lundi 05 Février 2024 en Mairie, un compte rendu est fait suite à cette réunion. La CAPH financera la partie étude de ce projet

DECISION : Adopté à l'unanimité

=====

Délibération N° 2024020907 SECURITE ROUTIERE

Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal du 18/12/2023, il a été décidé de revoir ce point lors d'un prochain Conseil Municipal. Il est de prendre une délibération afin de solliciter les différentes subventions possibles à savoir auprès de la Région, de l'Etat (DETR, DSIL) et du Département (ADVB, Amendes de police, ...).

DECISION : Adopté à l'unanimité

=====

Délibération N° 2024020908 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Compte de Gestion 2023 de la Commune est mis à l'approbation du Conseil Municipal.

DECISION : Approuvé à l'unanimité

=====

Délibération N° 2024020909 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Compte Administratif est soumis au vote du Conseil Municipal.

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 163 658,25 €
Recettes : 1 335 684,58 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 407 773,94 €
Recettes : 487 471,86 €

DECISION : Adopté à l'unanimité*

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

=====

Délibération N° 2024020910 AFFECTATION DU RESULTATS 2023

Suite au Vote du Compte Administratif 2023, il est proposé d'affecter le résultats au Budget Primitif 2024 comme suit :

- Couverture du déficit d'Investissement compte 001	92 488,79 €
- besoin de financement compte 1068 Recettes d'Investissement	159 265,05 €
- report à nouveau compte 002 Recettes de Fonctionnement :	290 222,91 €

DECISION : Adopté à l'unanimité

=====

Délibération N° 2024020911 ASSOCIATIONS

OCCUPATION DES LOCAUX et LOCATIONS DES SALLES

Il est proposé de faire le point et de revoir si nécessaire l'occupation des bâtiments communaux ou salles suite aux dernières demandes hors calendrier.

DECISION : Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE CREATION D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION COMMUNALE

Une demande de création d'une nouvelle association (club de tarot) est parvenue en mairie. Le conseil est invité à se prononcer. Une information (sondage) sera faite pour connaître la création ou pas de cette association

DECISION : Adopté à l'unanimité

SUBVENTIONS 2024 : PRINCIPE ET REGLEMENT

Mr DUBOIS Jean-Yves : Afin d'anticiper le prochain vote des subventions aux associations, il est proposé de faire un point sur le principe et la réglementation liées au versement des subventions.

DECISION : Adopté à l'unanimité

=====

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

FIN DE SEANCE



Jean-Marie TONDEUR

La présente liste des délibérations a été affichée à la Mairie (Tableau d'affichage extérieur)
et mise en ligne sur le site internet de la Commune le 16/02/2024